



Recuperer mon neveu après la saisine du tribunal pour enfant

Par **LIA99**, le **02/08/2019** à **15:45**

Bonjour, Mon neveu a fugué de la maison il accuse son beau père de maltraitance psychologique et d'avoir tenté de le renvoyer en afrique de force.rnIl est allé au commissariat et provisoirement on a accpeté qu'il reste chez moi.Je suis en attente d'une convocation du juge ou d'une réponse. La maman préfère qu'il soit placé plutôt qu'il vienne chez moi, pour le punir de ses fugues.rnJe souhaiterais que l'enfant n'aille pas au foyer et le récupérer chez moi.rnQuel démarche je dois faire à ce stade pour éviter celà? l'enfant étant provisoirement chez moi jusqu'à décision du juge pour enfant. Merci de vos réponses

Par **LIA99**, le **02/08/2019** à **16:38**

Je rajoute au passage que mon neveu à 14 ans

Par **jodelariege**, le **02/08/2019** à **20:00**

bonsoir qui a accepté que l'enfant vienne chez vous? , la mère?, rnrnle foyer n'est jamais une punition ,il n'a pas vocation à punir mais à proteger les enfants parfois d'un foyer parental défaillant et à leur donner une éducation qui leur permettra d'etre indépendants et de s'inserrer dans la société par la scolarité puis le travail....rnrnun juge des enfants est il au courant que l'enfant est chez vous? comment savez vous que vous serez entendu durant l'audience? vous pouvez écrire la situation et votre demande au juge des enfants avant l'audience.